



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE



Novembre 2015 – Saison 2016

**CAHIER DES CHARGES CONCERNANT LES QUALIFICATIFS,
FINALES DEPARTEMENTALES ET CHAMPIONNATS**

1°) RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'attribution d'un qualificatif, d'une finale départementale ou d'un championnat ne sera autorisée qu'à la seule condition de bien respecter ce cahier des charges.

Tout Club organisateur **est tenu de remettre un chèque de caution de 150 €** qui sera restitué par le Comité dans les conditions du respect du cahier des charges, après réception du compte rendu du délégué et de l'arbitre ; **ce chèque devra être remis au plus tard 1 mois avant le championnat ou le qualificatif au comité départemental**, accompagné du bon pour accord signé par le Président du club organisateur. Si ce chèque n'est pas remis dans les délais le club se verra perdre son championnat ou son qualificatif.

Tout club organisateur n'ayant pas suivi à la lettre les différentes prescriptions de ce cahier des charges sera passible des sanctions disciplinaires mentionnées à l'article 13 du présent cahier des charges.

« Tout joueur participant à un championnat ou qualificatif de l'Essonne y participe pour se qualifier au championnat de France sous couvert du comité départemental. Le joueur s'engage donc en participant à respecter le règlement de l'Essonne et, en cas de qualification à signer le cahier des charges des championnats de France. En ne signant pas le cahier des charges, le joueur (ou ses parents pour les mineurs) condamne son équipe à ne pas être inscrite au championnat de France pour laquelle elle s'est qualifiée »

2°) ORGANISATION MATERIELLE

2.1. Un terrain convenable, agréé par le Comité départemental de l'Essonne, pourvu d'un éclairage et d'une sonorisation en état de fonctionnement sera obligatoire.

2.2. Toute allée, sentier ou chemin ne dépassant pas 3 mètres de large seront déclarés **TERRAINS INTERDITS**, il en sera de même pour toute surface gazonnée.

2.3. Les inscriptions aux tables de contrôle devront s'effectuer dans les meilleures conditions avec des zones d'inscription distinctes pour chaque catégorie représentée.

2.4. Afin de faciliter l'évolution des équipes dans les phases finales qualificatives, des cadres seront obligatoirement tracés.

PETANQUE : Toutes les lignes de cadre doivent être ficelées : 15 X 4 m, barrières à 1m avec minimum de 12 X 3 m.

JEU PROVENÇAL : Toutes les lignes de cadre doivent être ficelées : 24 X 4 m et barrières à 1 m. Les minima ne devront être appliqués qu'en cas de force majeure.

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

CATEGORIE DE CONCOURS	NOMBRE CADRES
Qualificatifs Départementaux Tri S, Tri Promo, Dou & T à T Seniors, Dou mixte et Tri Vétérans, Tri & Dou & T à T Féminins	10 cadres
<u>Finales départementales :</u>	
- Tri Seniors + Tri Dames	20 cadres
- Dou Seniors + T à T Dames + Dou Jeunes	20 cadres
- T à T seniors + Dou dames + T à T Jeunes	20 cadres
- Tri Promotion + Tri Jeunes	16 cadres
- Dou Mixtes	16 cadres
- Tri Vétérans	16 cadres
Championnat départemental Tri Mixte	8 cadres
Championnats départementaux Dou & TàT Vétéran	8 cadres
Championnats départementaux Dou Promotion & T à T Promotion	8 cadres
Championnats départementaux Jeu Provençal (Doublette, Triplette)	8 cadres +24 terrains tracés
Championnat départemental Tête à Tête Jeu Provençal	8 cadres +24 terrains tracés

RECOMMANDATIONS

- Les seniors ne seront autorisés à évoluer dans les cadres que pendant les parties qualificatives ou les phases finales.
- Possibilité de faire jouer les Dames, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins selon la disponibilité dans les terrains tracés.
- **Il est interdit de fumer sur tous les terrains de jeu, de s'entraîner dans les cadres à tout moment.**
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant les parties.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les cadres.

2°) CONSTITUTION DU JURY - RESPONSABILITES

- Le Comité de l'Essonne désigne les arbitres et le délégué.
- Ces-derniers seront tenus de faire appliquer le présent Cahier des Charges ; ils surveilleront la conformité des inscriptions et des différents tirages au sort. La gestion des graphiques des championnats ou des qualificatifs se fera par le délégué du comité. Les deuxièmes seront assurés par le club recevant.
- Les délégués du Comité veilleront à la validité des licences avec les arbitres lors des inscriptions.
- Le Président du Jury sera le délégué officiel du Comité Départemental.

En fin de concours, l'arbitre ou le délégué récupérera le compte rendu du concours, **les feuilles d'inscription et le graphique du qualificatif** qui seront remis au Directeur Sportif du Comité.

En cas de contestation, l'arbitre réunira dans les plus brefs délais le Jury du concours et prendra toutes dispositions qu'il jugera nécessaires pour la bonne tenue de la compétition. Les décisions prises par le jury seront sans appel.

JURY - IMPORTANT

- Le Club organisateur délègue impérativement 2 à 4 membres majeurs de son bureau, qui ne participent pas à la compétition en qualité de joueur, et affiche le nom de ces personnes, ainsi que le nom du Président du Jury (Délégué du comité).

En aucun cas il ne sera admis une personne jouant ou déjà qualifiée derrière la table d'inscriptions durant le déroulement de la compétition dans la journée.

Tout membre du Jury sera tenu de ne faire qu'un travail administratif.

3°) CLUB ORGANISATEUR

- Le Club organisateur est tenu de ne présenter que des personnes capables d'assurer les différentes tâches administratives (inscriptions, tenues de caisse.).



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
☎ : 01.64.57.31.71 – @ : cd91@petranque.fr
site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

- Le comité départemental fournit les coupes pour les équipes championnes et vice championnes, et le trésorier du CD 91 établira la facture en conséquence pour le club organisateur.

4°) HORAIRES

- Se reporter au calendrier officiel

5°) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX QUALIFICATIFS DE LIGUE ET DEPARTEMENTAUX ET AUX CHAMPIONNATS QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

5.1. Conditions communes

- Equipe homogène (joueurs du même club de l'Essonne), **sauf championnat triplettes jeunes**. Cependant, la tenue club est obligatoire.

- Il sera accepté un joueur de nationalité étrangère (Hors union européenne) par équipe. Ce joueur devra remplir la double condition suivante :

- justifier de 3 ans de résidence en France,
- justifier de 3 ans de licence FFPJP.

- Les joueuses ou joueurs « ELITE » et « HONNEUR » ne rendent pas de points.

- Les mutés interdépartementaux peuvent participer aux épreuves qualificatives pour les championnats de France à raison d'un seul joueur par équipe. Un joueur muté peut participer au tête-à-tête.

5.2. Seniors TC T à T, Dou & Tri - Conditions particulières

- Concours ouverts :

- à tous les licenciés Seniors Masculins
- aux Juniors.
- un joueur de nationalité étrangère (Hors UE) ne peut pas participer au championnat tête-à-tête.

5.3. Seniors Promotion

- Concours ouverts :

- à tous les licenciés Promotion, sauf cadet, minime et benjamin
- aux Féminines à l'exception de celles classées « ELITE » et « HONNEUR ».
- aux Juniors à l'exception de ceux classés « ELITE » et « HONNEUR ».

5.4. Seniors Dames - Conditions particulières (Tête à Tête, doublette et triplète)

- Concours ouverts à toutes les licenciées Dames Seniors et Juniors.
- Les joueuses « ELITE » et « HONNEUR » peuvent participer à ces championnats
- Qualificatif sur un site unique le Samedi. Championnat le dimanche (8 équipes, éliminat° directe)

5.5. Seniors Jeu Provençal - Conditions particulières

- Concours ouverts :

- à tous les licenciés Seniors, - aux Dames Seniors et Juniors, - aux Juniors.

6°) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS NON QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

6.1. Triplette Mixte

- Equipe homogène (joueurs du même club).
- Composition de l'équipe : 2 hommes + 1 femme ou 2 femmes + 1 homme.
- Concours ouverts à tous les licenciés Seniors et Dames ainsi qu'aux Juniors.



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
☎ : 01.64.57.31.71 – @ : cd91@petranque.fr
site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

6.2. Tête-à-tête Jeu Provençal :

- Concours ouvert :
 - à tous les licenciés Seniors (y compris les dames)
 - aux Juniors.

6.3. Tête-à-tête Promotion, Doublette Promotion :

- Equipe homogène (joueurs du même club)
- **Concours ouverts :**
 - à tous les licenciés Promotion,
 - aux Dames Seniors à l'exception de celles classées « ELITE » et « HONNEUR ».
 - aux Juniors à l'exception de ceux classés « ELITE » et « HONNEUR ».

6.4. Tête-à-tête Jeunes, Doublette jeunes et Triplette jeunes.

- **Panachage autorisé.**
- Concours réservés à tous les Jeunes dans leur catégorie d'âge et la catégorie supérieure.
- Déroulement sur une seule journée (dimanche ou jour férié).
- Le club organisateur devra prévoir **deux tickets par jeune** qui participe au championnat (1 ticket boisson & 1 ticket casse-croûte)
- Le Club organisateur devra prévoir les repas ou les lieux de restauration pour les Jeunes et les accompagnateurs. Ces repas pourront être pris en charge par les Clubs d'appartenance des Jeunes.

6.5. Tête-à-tête et Doublette Vétérans

- Equipe homogène (joueurs du même club).
- Concours ouverts à tous les licenciés seniors et dames **ayant 60 ans ou plus** dans l'année.

7°) INSCRIPTIONS

7.1. Qualificatifs départementaux

- Inscriptions sur place, 2€ par joueur, aux horaires du calendrier officiel, dans les conditions de l'art. 5. Les sommes récoltées permettront le remboursement partiel de l'achat des tenues des championnats de France. Le club doit fournir un membre de son bureau ou club pour récupérer l'argent des inscriptions. Le club recevant le championnat doit restituer au comité les inscriptions sous la forme d'un chèque.

7.2. Qualificatifs de Ligue

- Inscriptions sur place, 2€ par joueur, aux horaires du calendrier officiel, dans les conditions de l'art. 5. Les sommes récoltées permettront le remboursement partiel de l'arbitre et d'attribuer une indemnité de déplacement aux joueurs qualifiés pour les championnats de Ligue (montant modulable suivant les destinations, et indemnité non pérenne). Le club doit fournir un membre de son bureau ou club pour récupérer l'argent des inscriptions. Le club recevant le championnat doit restituer au comité les inscriptions sous la forme d'un chèque.

7.3. Championnats issus de qualificatifs

- Le comité départemental gère le tirage des équipes qualifiées issues des qualificatifs

Championnats jeunes

- Inscription sur place, aux horaires du calendrier officiel et aux conditions de l'article 6.4.

8°) MODE DE DEROULEMENT DES QUALIFICATIFS ET DE TOUS LES CHAMPIONNATS

- Au premier tour, deux équipes du même Club ne peuvent pas se rencontrer, sauf cas de force majeure.
- Les poules sont constituées d'équipes de Clubs différents, sauf cas de force majeure.

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

- Au cas où une poule ne se retrouverait qu'avec une ou deux équipes présentes, ces dernières poursuivent normalement le tirage au sort (pas d'obligation de cadrage).

8.1. Championnats de Ligue.

- Tous les championnats de Ligue sont fermés car le règlement de la Fédération l'impose (sauf les championnats de Ligue Jeunes Doublettes et T à T). Les équipes ou joueurs désirant participer aux différents championnats de Ligue seront issus de qualificatifs de Ligue dans leur département.

- Nombre d'équipes qualifiées par département :

- Triplette Séniors : 4 par département
- Doublette et TàT Séniors : 4 par département
- Triplette, Doublette et TàT féminins : 2 par département
- Doublette Mixte : 4 par département
- Doublette et Triplette Vétérans : 4 par département
- Triplette promotion : 4 par département
- Triplettes Jeunes : équipes issues du champ départemental
- Doublette et Triplette Jeu Provençal : équipes issues des champs depts,

8.2. Finales départementales

- Un joueur absent ne peut en aucun cas être remplacé. L'équipe entière est éliminée. L'équipe suivante sera qualifiée d'office dans la mesure du possible.

- Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
- Les demi-finales débiteront en même temps.

8.3 Championnats départementaux qualificatifs aux championnats de France

- Tirage au sort au siège du Comité (excepté pour les Jeunes et les championnats qui ne sont pas issus des qualificatifs. Les inscriptions de ces championnats se feront sur place).
- Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.
- Tirage au sort à la sortie des poules, à chaque tour, en présence du délégué.
- Les parties de quart de finale ne seront pas interrompues le dimanche à midi.
- Les demi-finales débiteront en même temps.

8.3 Tous Championnats non issus des qualificatifs et non qualificatifs aux championnats de France

8.3.1 Triplette Vétérans (60 ans & +)

Qualification : Equipe homogène club. 4 concours à des dates déterminées. 8 équipes qualifiées sur ces 4 concours (soit 32 équipes qualifiées). 2€ / joueur et par concours. Les équipes qualifiées ne joueront pas dans les concours qualificatifs suivants mais pourront jouer dans les 2ème concours.

Championnat sur une journée à 9 h 30

Parties en 13 points, poules au départ puis élimination directe.

Tirage au sort des poules est fait au siège du comité à l'informatique. Puis, tirage au sort à la sortie des poules et à chaque tour en présence du délégué.

Les parties des 1/4 de finale ne seront pas interrompues le midi. Les demi-finales débiteront en même temps.

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

8.4. Championnats départementaux Jeu Provençal (Tête-à-tête, Doublette, Triplette)

- **Inscriptions sur place. Tirages informatiques dans la mesure du possible.**
- Poules (en 11 points) au départ puis élimination directe.
- Le délégué attribuera les terrains de jeu à partir des sorties de poule.
- Parties en 11 points jusqu'aux ¼ de finale inclus.
- Parties en 13 points : ½ finale et finale.
- Les parties seront interrompues le dimanche à **midi** avec possibilité de faire reprendre les ¼ de finale plus tôt (14 H).
- **Les demi-finales débiteront en même temps.**

9°) PROGRAMMATION DES QUALIFICATIFS - NOMBRE DE QUALIFIES

a) Départemental Tête à Tête, Doublette, Triplette Senior, Triplette Séniors Promotion & Doublette mixte

- Sur un samedi, 2 qualificatifs par poules sur deux sites.
- **32 équipes qualifiées pour la finale. Le nombre d'équipes qualifiées par site sera déterminé par le délégué.** Un prorata sera établi pour connaître le nombre de qualifié sur chaque site (C'est à dire : 32 équipes divisées par le nombre total d'inscrits sur les deux sites. Ce résultat sera multiplié par le nombre d'inscrits par site. Exemple : 150 équipes sur un site, 86 équipes sur un autre site = 236 équipes. $32/236 = 0.13$. $150 * 0.13 = 20$ équipes de qualifiées sur le premier site. $86 * 0.13 = 12$ équipes de qualifiées sur le second site.
- Le championnat se déroulera le dimanche à 8h00 pétante.

CHAMPIONNATS DE FRANCE : La Fédération a décidé que les Championnats de France Seniors seraient réservés aux joueurs masculins, les qualificatifs et Championnats Départementaux seront donc réservés aux joueurs masculins seniors et juniors (sauf le doublette mixte bien sur).

CHAMPIONNATS DE LIGUE : PETANQUE. Voir 8.1.

10°) INDEMNITES D'ARBITRAGE A REGLER PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL

- Arbitre du département ou extérieur : 60€ par journée et par arbitre
- Le comité prend en charge la totalité des frais d'arbitrage concernant les championnats et qualificatifs.
- Sera à la charge du club, l'arbitrage des concours annexes.
- Le nombre d'arbitre sur les différentes manifestations est décidé par la direction aux arbitres.

11°) REPAS

- Pour toute compétition se déroulant depuis le matin, le Club organisateur aura à charge le repas de(s) l'arbitre(s) et du (des) délégué(s) du Comité ainsi que celui du Président du Comité départemental ou de son représentant.

12°) CONSOMMATION D'ALCOOL

- **Nous vous rappelons que la CONSOMMATION et la VENTE d'ALCOOL FORT sont interdites sur les compétitions officielles FFPJP et les enceintes sportives. Seules les autorisations "débit de boissons temporaires" permettent la vente de boisson de classe 1 à 3 (boissons non alcoolisées + vin, bières, cidre donc des alcools ne tirant pas plus de 18% d'alcool pur). Le comité FFPJP de l'Essonne se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette réglementation.**

13°) SANCTIONS

- Tout Club ne respectant pas les engagements pris lors de la remise du présent Cahier des Charges se verra interdire toute organisation de Qualificatif, Championnat ou Finale Départementale **durant 1 an.**

Le chèque de caution sera encaissé par le Comité.

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

14°) **TENUE DES JOUEURS**

Le port du short et du bermuda est strictement interdit dans tous les championnats départementaux (qualificatifs ou non). Les joueurs (euses) porteront des pantalons au moins en dessous des genoux (pantacours acceptés), des hauts avec manches au moins courtes (débardeur interdit) et des chaussures fermées.

Tenue homogène :

- Sweat ou polo ou chemise ou blouson ou coupe vent,... de la **même couleur** avec marques distinctives du club d'appartenance. **Les écussons doivent être obligatoirement brodés ou collés mais pas épinglés. Une tenue acceptable est obligatoire dans les cadres (pas de jeans troués...).**

- Si une équipe possède des sweats, polos, chemises, blousons, coupe vent,... de la même couleur les joueurs n'auront pas l'obligation de tous jouer en sweat ou en polo. Un joueur pourra jouer en polo et un autre en blouson par exemple.

Obligatoire

- a) Pour les qualificatifs
- b) Pour toute finale départementale issue de qualificatifs
- c) Dès le départ d'un championnat Open
- d) **Les champions départementaux sortants, ont obligation de porter la tenue offerte par le Comité**
- e) Pour la journée de barrage du championnat des clubs

Attention

- Pour les concours normaux la tenue club est conseillée mais pas obligatoire (shorts et débardeurs acceptés). Cependant, les chaussures fermées restent une obligation.

Sanctions

- **Les équipes qui ne respecteront pas cette réglementation ne pourront pas participer aux phases finales et seront déclarées « hors compétition ».**
- Après enquête, le ou les joueurs indisciplinés, ainsi que le Club d'appartenance, se verront interdire de participation ou d'organisation de qualificatif ou de championnat **durant 1 an.**

**Pour la Commission Technique et Sportive
La Direction Technique et Sportive**

NB 1: ce cahier des Charges annule et remplace l'édition précédente de novembre 2014, et a été approuvé lors du Comité directeur du 06 Novembre 2015

NB 2 : Aucun remplacement de joueur n'est autorisé lors des championnats.